C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL N°: R-4210-2022 Phase 1

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BITFARMS, personne morale légalement constituée ayant son siège social au 312-1040, rue du Lux, dans la ville de Brossard et le district de Longueuil, province de Québec, J4Y 0E3,

Intervenante

et

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Demandeur

DEMANDE D'ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ <u>MODIFIÉE</u>

ARTICLES 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET 33 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

BITFARMS EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

- 1. En réponse à la Question 1.6 de la Demande de renseignement no 1 de la Régie de l'énergie à Bitfarms, cette dernière fournit, dans la pièce C-Bitfarms-0073 déposée sous pli confidentiel, de plus amples renseignements sur la portion des dépenses d'opération au Canada représentant les dépenses associées à l'approvisionnement en électricité (les « Informations confidentielles »);
- 2. Ces Informations confidentielles appartiennent à Bitfarms, et l'intervenante requiert qu'elles soient traitées confidentiellement;
- 3. Compte tenu de ce qui précède et du risque que la divulgation des Informations confidentielles entrainerait pour l'intervenante, Bitfarms est justifiée de demander à la Régie de l'énergie d'ordonner la confidentialité des Informations confidentielles, <u>et ce, sans restriction quant à la durée</u>;

POUR CES MOTIFS, BITFARMS DEMANDE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente *Demande d'ordonnance de confidentialité* de Bitfarms.

	Montréal, ce 20 juillet 2023
Fasken Martineau DuMoulin	(s) Fasken Martineau DuMoulin
Copie conforme	Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
	Procureurs de l'intervenante Ritfarms